

Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec

Ordonnances collectives en commun

Afin d'assurer un meilleur accès aux soins, trois CSSS, ceux de Chicoutimi, de Jonquière et de La Baie, ont réuni certaines ordonnances collectives.

Intitulé « Regrouper les ordonnances collectives pour mieux soigner la clientèle », ce projet mise sur la collaboration entre médecins, infirmières, pharmaciens d'hôpitaux et communautaires.

Les infirmières et les pharmaciens reçoivent dorénavant un seul formulaire de liaison par ordonnance collective pour les trois CSSS et les GMF du territoire du Saguenay. Jusqu'alors, les pharmaciens recevaient différentes ordonnances collectives pour la même prescription. La clientèle est dorénavant servie plus efficacement, peu importe son lieu de résidence et le

lieu de pratique de son médecin. « Un plus grand nombre d'usagers sont traités dans de meilleurs délais », précise Myriam Lapointe, conseillère-cadre à la Direction de la qualité des soins infirmiers et des services multidisciplinaires du CSSS de Chicoutimi et responsable du projet. À son avis, ce système diminue l'inconfort du patient et les risques associés à son état de santé.

Selon les auteurs du projet, les ordonnances collectives sont un outil très précieux pour les équipes soignantes. Elles permettent à l'infirmière d'occuper pleinement son champ d'exercice et de contribuer à améliorer



De gauche à droite, Isabelle Harvey, CSSS de Jonquière, Myriam Lapointe, CSSS Chicoutimi et Antoinette Houde, CSSS Cléophas-Claveau de La Baie.

l'accessibilité aux soins et le suivi de la clientèle. C'est une bonne solution au manque de ressources médicales. Au moins une trentaine d'ordonnances collectives seront finalement mises en commun. ■ **Francine Fiore**

Ce projet a valu à Myriam Lapointe, Isabelle Harvey et Antoinette Houde le prix Innovation clinique de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec.

Laurentides/Lanaudière

Le Portail-DSI: de l'information rapide

La pratique des soins infirmiers nécessite l'accès à une information rapide et surtout, à jour. « L'infirmière n'a pas nécessairement en tête tous les protocoles à utiliser. Il n'est pas réaliste de penser tout connaître par cœur », affirme Nathalie Rochette, directrice des soins infirmiers et de la qualité au Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes. Voilà pourquoi son équipe d'infirmières a créé un outil, appelé « Un guichet pour des pratiques exemplaires en soins infirmiers : LE PORTAIL-DSI ».

Le Portail-DSI offre aux infirmières de la documentation concernant les techniques de soins, les ordonnances collectives, les protocoles, les analyses de laboratoire, la pharmacologie, la formation, les politiques et

procédures, les programmes et les règles applicables en soins infirmiers. Le contenu est validé par l'équipe de la Direction des soins infirmiers.

Des mises à jour sont publiées tous les deux mois dans un bulletin intitulé *Info en vrac*. « Nous nous assurons que tout le contenu répond aux normes de pratiques exemplaires », dit M^{me} Rochette.

L'utilisation du Portail-DSI a réduit de 20 % à 25 % les chutes et autres événements pouvant survenir lors des soins. La morbidité et la mortalité associées aux pratiques cliniques ont aussi diminué.



Nathalie Rochette
Directrice des soins infirmiers, CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes.

« L'infirmière y trouve toutes les réponses à ses questions, pour tous les types de patients et toutes les pathologies. »

Cet outil constitue un soutien très apprécié. Il contribue à la fois à la rétention du personnel et à une plus grande satisfaction de la clientèle.

■ F.F.

Ce projet a valu à Nathalie Rochette et à son équipe le prix Innovation clinique de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Laurentides/Lanaudière.